



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de Haute-Marne  
DIRECCTE de la Région Grand Est

**ARRETE Modificatif N° 1 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Haute-Marne**

La Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu les arrêtés interministériels des 24 février 2012 et 15 février 2017 portant nomination de Madame Bernadette VIENNOT, directrice du travail, en qualité de responsable de l'unité départementale de Haute-Marne de la DIRECCTE de la Région Grand Est, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012,

Vu la décision de la Directrice de la DIRECCTE de la Région Grand Est en date du 16 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi-professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département,

Vu l'Arrêté du 07/03/2018 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Haute-Marne

**ARRETE**

**Article 1** : A compter de ce jour, l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 07/03/2018 susvisé, est modifié de la façon suivante :

«**Article 1<sup>er</sup>**: L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :  
Titulaire : Monsieur André ROBERT-DEHAULT  
Suppléant : Monsieur Laurent LEPINE

Directe Grand Est - Unité Départementale de la Haute-Marne  
15 Rue Decrès - 52012 CHAUMONT Cedex

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dont le siège est à Strasbourg, couvre le territoire de la Région Grand Est*

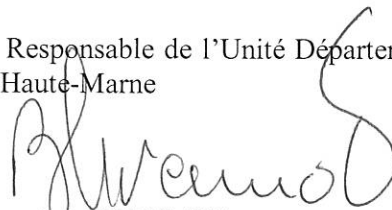
[www.grand-est.directe.gouv.fr](http://www.grand-est.directe.gouv.fr) - [www.travail-emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr) - [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

- Au titre de l'U.D.E.S. :  
Titulaire : Monsieur Jérôme PETITJEAN
  - Au titre de l'U2P :  
Titulaire : Monsieur Eric CASTENETTO  
Suppléante : Madame Caroline TRIPIED
  - Au titre de la CFDT :  
Titulaire : Monsieur Rémi HUTINET
  - Au titre de la CGT :  
Titulaire : Monsieur Régis GUILLOT
  - Au titre de FO :  
Titulaire : Madame Dominique PERCHET  
Suppléant : Monsieur Philippe COUSIN
  - Au titre de la CFTC :  
Titulaire : Monsieur Philippe GONCALVES
  - Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : Monsieur Denis HONORE  
Suppléant : Monsieur Philippe BOURGON
  - Au titre de l'UNSA :  
Titulaire : Monsieur Jean-Claude ANCELIN  
Suppléant : Monsieur François DEMONT
- 

**Article 2** : La responsable de l'unité départementale de Haute-Marne de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 21 septembre 2018

La Responsable de l'Unité Départementale  
de Haute-Marne



Bernadette VIENNOT

*Voie de recours* : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, de Chalons en Champagne  
La décision contestée doit être jointe au recours.